



Retenue d'une caution lors d'un évènement

Par jlouisw

Bonjour,

Dans le cadre d'un évènement auquel il faut déposer une caution pour participer, peut-on considérer certaines conditions comme abusives ?

Je m'explique : si le contrat n'est pas respecté mais que cela n'entraîne aucun dégât matériel, est-il légal de retenir la caution si cette dernière ne servira pas à réparer quoi que ce soit ?

Car si tel est le cas, il suffit de demander 10 000? par exemple de caution, imposer des conditions très strict pour qu'elle soit difficile à récupérer par l'association, puis de manière générale se faire 10 000? dont l'utilisation est libre...

Merci pour votre attention, j'attends votre avis avec impatience!

Par kang74

Bonjour

Sans le contexte, comment vous répondre ?

La loi ne régit pas tout, surtout en ce qui concerne les dépôts de garantie éventuels accessoire à un contrat qui fait force de loi .

Si les deux parties signent en connaissance de cause, hors cadre légal particulier qui réduirait le pouvoir du contrat (exemple pour un bail de domicile principal et pour un particulier), le contrat s'applique .

Si le contrat ne convient pas, on ne signe pas .